



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Syndicat mixte du Pays d'Isle en Périgord, représenté par Monsieur Emmanuel LEGAY, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Pays de l'Isle en Périgord:

- la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, représentée par Mme. Marie-Rose VEYSSIERE, sa Présidente,
- la communauté de communes Isle Double Landais, représentée par M. Jean-Paul LOTTERIE, son Président,
- la communauté de communes Isle Vern Salembre, représentée par M. Jean-Michel MAGNE,
- la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, représentée par M. Jacques AUZOU, son Président,

le Syndicat mixte et les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord en date du 12 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Pays de l'Isle en Périgord et autorisant son président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord en date du 13 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Pays de l'Isle en Périgord et autorisant sa présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Double Landais, en date du 01 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Pays de l'Isle en Périgord et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Vern Salembre, en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Pays de l'Isle en Périgord et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Pays de l'Isle en Périgord et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire du Pays de l'Isle en Périgord et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

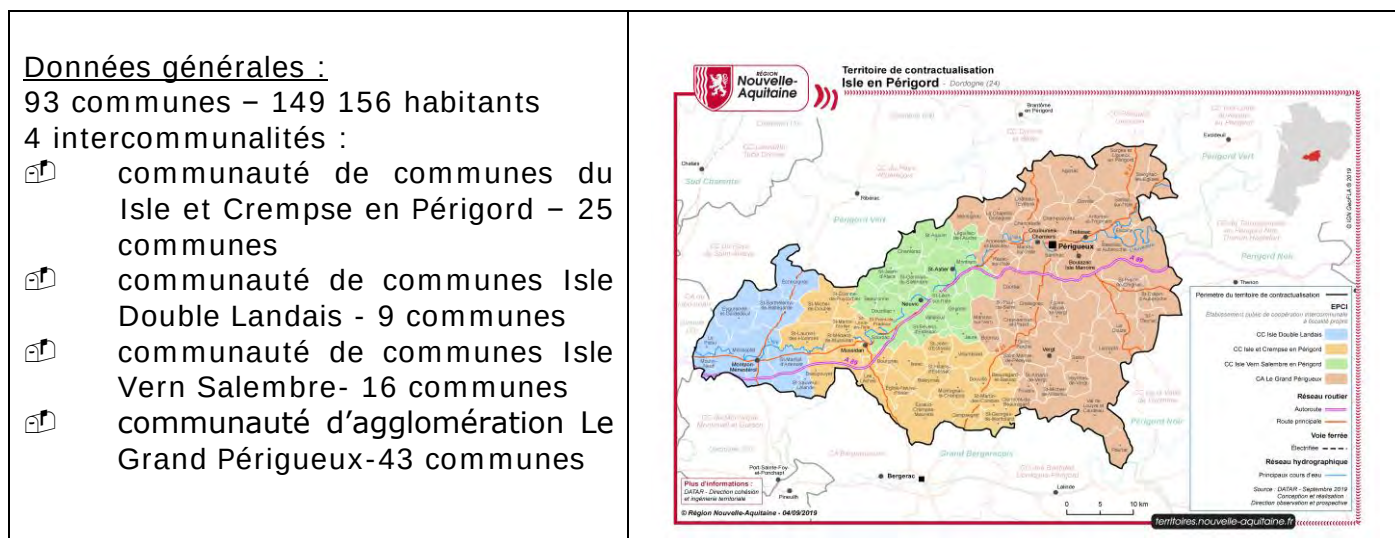
Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Le Pays de l'Isle en Périgord, regroupe 93 communes et compte 149 156 habitants (INSEE 2018), soit plus du tiers de la population du département de la Dordogne. Il est composé des communautés de communes Isle et Crempse en Périgord, Isle Vern Salembre, Isle Double Landais, et de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, qui concentre 70 % de la population du Pays.

Le Pays de l'Isle en Périgord est un territoire Vallée, qui en fait un lieu d'implantation humaine depuis la préhistoire. Aujourd'hui il se caractérise par ses infrastructures de transport qui le situent à la croisée d'un côté, de la dynamique atlantique/métropole bordelaise et d'un autre côté, du Massif central- Limoges-Brive.

Le territoire bénéficie d'une attractivité certaine qui entre 2012 et 2017 lui a permis de gagner des habitants, malgré un solde naturel déficitaire signe d'un vieillissement de la population. Sur cette même période, et malgré l'augmentation de la population le territoire a connu une diminution du nombre d'emplois.

Son économie est essentiellement résidentielle, tournée vers la réponse aux besoins de la population. Santé, médico-social, administration et enseignement représentent un poids important dans l'emploi du territoire.

Dans un contexte initialement peu favorable, avec un taux de chômage fort et une décroissance de l'emploi, le Pays de l'Isle en Périgord a fait preuve de sa capacité de résilience durant la récente crise sanitaire, avec une décroissance plus faible de l'emploi salarié privé et une diminution du nombre de demandeurs d'emploi.

Enfin, le Pays de l'Isle en Périgord est un territoire qui offre de services relativement accessibles à sa population. 55% de la population bénéficie au moins d'un accès à une vingtaine de services dans sa commune de résidence (effet de l'agglomération de Périgueux).

Pour les 4 EPCI du Pays de l'Isle en Périgord, la vulnérabilité socio-économique identifiée se définit comme suit :

- la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord est classée vulnérable,
- la communauté de communes Isle Double Landais est classée très vulnérable,
- la communauté de communes Isle Vern Salembre est classée vulnérable,
- la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux es classée non vulnérable.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : **Rendre le cadre de vie qu'offre le territoire** toujours plus ATTRACTIF et solidaire

La nécessité de développer l'attractivité et affirmer l'identité du territoire, en intégrant au mieux ses dynamiques démographiques et sociétales, guide l'action engagée dans le cadre du contrat. Elle implique de consolider une offre de services en mesure de séduire les touristes (futurs résidents ?) et les habitants (qualité de vie à préserver, lien social à renforcer) ou encore adapter les dispositifs de la mobilité. Elle confirme une volonté de rendre le cadre de vie encore plus attractif et solidaire et permet de relier de façon cohérente des projets dans les domaines des déplacements, de l'habitat, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs, du tourisme et de l'environnement, avec un soutien et une plus-value accordée.

Sont ainsi encouragés :

- 1.1 le développement de l'économie résidentielle ;
- 1.2 la promotion des savoir-faire locaux (productions du territoire, commerce et artisanat).

Axe stratégique 2 : Développer son économie de façon INNOVANTE et solidaire
Ce second pilier stratégique cible les filières « porteuses d'avenir », qui défendent un cadre de valeurs chères au territoire : proximité, coopération et innovation. Avec une attention particulière portée aux démarches en cours, de revitalisation de nos centres-bourgs, qui structurent une offre de services pour leur environnement. Ainsi cet axe stratégique prioritaire est à relier au précédent, sur le cadre de vie, avec des projets qui s'articulent les uns aux autres, notamment ceux qui favorisent un développement des mobilités et un cadre de vie attractif, condition nécessaire à la structuration des filières présentées ci-après. Il s'agit finalement de renforcer LE SENS que tous les acteurs inscrivent derrière leur activité, avec la volonté commune de créer de LA VALEUR ajoutée sur notre territoire, celle d'une transition écologique de plus en plus affirmée :

- 2.1 le développement économique au service de l'affirmation de l'identité et du rayonnement du territoire, utile à la consolidation des liens sociaux ;
- 2.2 des projets qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique.

Le territoire place la transition écologique au centre de la stratégie mise en œuvre. Cet enjeu est central et transversal, autant pour relier les territoires et les thématiques, que pour répondre aux attentes des générations actuelles et futures.

A partir de la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle Aquitaine, les axes stratégiques et projets s'y rapportant ont été pensés, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble qui laisse présager un avenir porteur pour le territoire. Un avenir inclusif et inspirant, pour celles et ceux qui font et feront vivre notre Pays. Cette démarche de transition sur le plan économique, social, environnemental et culturel, permettra à court et à moyen terme, de répondre aux besoins :

- . des habitants « déjà là » (notamment la jeunesse, les seniors et les plus fragiles) ;
- . des nouveaux arrivants (avec une culture de l'accueil pour renforcer la cohésion et l'attractivité) ;
- . des acteurs économiques (en phase avec les démarches de RSO et les valeurs de l'ESS).

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Le territoire du Pays de l'Isle en Périgord est majoritairement composé de communes rurales, 88 communes sont peu denses à très peu denses. Selon les chiffres issus du recensement millésime 2017 (qui couvre la période 2015-2019), le territoire est de composante rurale : 68% de la population vit dans des communes dites rurales contre 51% en région. Seule la CA le Grand Périgueux affiche une mixité rurale et urbaine. Elle concentre les 5 communes dites denses qui accueillent 32% de population urbaine du Pays.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20 % minimum en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire **Pays de l'Isle** en Périgord a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du plan **d'actions** pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour

favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable** des territoires sur le territoire du Pays de l'Isle en Périgord et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Syndicat mixte du Pays
de l'Isle en Périgord

Alain ROUSSET

Emmanuel LEGAY

A, le

A, le

La Présidente de la communauté de
communes Isle et Crempse en
Périgord

Le Président de la communauté de
communes Isle Double Landais

Marie-Rose VEYSSIERE

Jean-Paul LOTTERIE

A, le

A, le

Le Président
de la communauté de communes Isle
Vern Salambre,

Le Président de la communauté
d'agglomération Le Grand
Périgueux

Jean-Michel MAGNE

Jacques AUZOU

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Le Pays de l'Isle en Périgord regroupe 93 communes et compte 149 156 habitants (INSEE 2018), soit plus du tiers de la population du département de la Dordogne dont il occupe 21 % de la superficie. La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (103 757 habitants, 62 % de la population du territoire) et les Communautés de communes Isle-Vern-Salembre (18 927 hab.), Isle et Crempse en Périgord (14 665 hab.) et Isle-Double-Landais (12 106 hab.) forment le territoire.

Les dynamiques démographiques récentes (2012-2017) révèlent une attractivité relative du territoire qui enregistre un gain de population (0,15%/an) dû à un solde migratoire positif ; il compense le déficit naturel (- 0,23%/an). Elles mettent en évidence des évolutions sociétales marquantes, telles que :

- Le vieillissement de la population
- La multiplication des ménages isolés (familles monoparentales, décohabitations, veuvages, ...), phénomène accentué par des difficultés liées à la mobilité et à la fracture numérique
- La précarisation des ménages en raison de la qualité variable de l'emploi local, mais aussi de l'arrivée de « néos » fragiles. Le niveau de vie est moins élevé qu'il ne l'est à l'échelle régionale.

L'emploi est par ailleurs en décrochage au regard de cette dynamique : sur la même période, le territoire a enregistré une diminution totale de 1,93% du nombre d'emplois, avec des situations contrastées par EPCI. Pour mémoire, le territoire compte 60 000 emplois, dont 75% au sein de l'agglomération.

Le développement économique du Pays présente les caractéristiques d'un modèle d'économie résidentielle, avec une forte captation de revenus issus des retraites – tourisme – public. 37,8 % des effectifs travaillent dans les établissements publics (27,8 % en Nouvelle-Aquitaine et 24,9 % en France). Il est à noter que la propension locale à consommer est supérieure à la moyenne des territoires de Nouvelle-Aquitaine : les revenus captés par ces différents moteurs sont dépensés localement et permettent au territoire une densité d'emplois présents plus importante qu'en région. La base productive, et plus particulièrement la base industrielle de l'économie du territoire, s'est progressivement érodée. Toutefois, le Pays présente quelques spécificités dans l'industrie agroalimentaire, l'électronique et le génie civil. Le secteur industriel, bien que fragilisé, reste un secteur incontournable de l'économie. Il s'est spécialisé autour des différents pôles : l'agroalimentaire, la cosmétique ou encore les éco-matériaux.

La dévitalisation des centres-bourgs entraîne le décrochage de l'artisanat et du commerce, ce qui pose aujourd'hui d'importantes questions sur la reprise et la transmission des affaires, mais aussi la formation et l'accompagnement de nouveaux porteurs de projets ainsi que la réinvention des métiers.



Elle confirme l'importance du besoin de développer la consommation locale, notamment par l'émergence de points de vente en circuit court, ainsi que de s'appuyer sur le tourisme pour promouvoir les productions locales. L'Economie sociale et solidaire est bien représentée, à travers plusieurs recycleries, des structures d'insertion, des épiceries sociales et solidaires ainsi que des tiers-lieux. La complémentarité et la synergie parmi celles-ci, pour écarter une concurrence contre-productive, est un point de vigilance.

Le Pays de l'Isle en Périgord se structure selon une trame ancienne, héritée de la Vallée de l'Isle et de ses affluents, trait identitaire commun et fort du territoire. Un maillage de petites centralités offre les services et commerces essentiels, structure le territoire, mais se trouve fragilisé. Traversé par des axes routiers et ferroviaires structurants, il bénéficie d'une situation privilégiée au sein de la région. La Vélo Route - Voie Verte qui longe cet axe Est-Ouest offre également des possibilités en termes de mobilité douce, même si elle s'adresse pour l'instant surtout à une pratique touristique.

Si la Vallée de l'Isle concentre un important réseau de connexions, les acteurs et usagers du territoire constatent certains déséquilibres qui demandent à être travaillés afin de réduire la dépendance des habitants à la voiture individuelle.

Globalement le Pays de l'Isle en Périgord est un territoire qui offre des services relativement accessibles à la population. 85 % de la population bénéficie au moins d'un accès à une vingtaine de services dans sa commune de résidence. Cette donnée est toutefois à nuancer considérant le poids de l'agglomération de Périgueux dans l'ensemble du Pays (62 % de la population et un maillage de services structurants et rayonnant au-delà du pays). La vallée de l'Isle (27 % de la population) profite de la présence de voies de communication importantes et d'une bonne desserte ferroviaire et les territoires ruraux (11% de la population) proposent une trame fine de commerces et de services qui participe de l'attractivité du territoire.

Le Pays de l'Isle est un territoire d'eau et de forêts qui représentent une richesse écologique forte :

- La Vallée de l'Isle, classée Natura 2000 de Périgueux jusqu'à la confluence Dordogne,
- Une mosaïque de milieux naturels, riche d'une diversité de trames forestière (conifères, feuillus, forêts mixtes), bocagère (haies, prairies), pelouses sèches et de milieux humides (l'Isle, affluents),
- De nombreux Réservoirs de Biodiversité et de Corridors Ecologiques

Les terres agricoles et forestières recouvrent une large partie du territoire. L'agriculture est traditionnellement diversifiée et orientée vers la polyculture et le poly-élevage. Toutefois le territoire souffre de la déprise agricole et de l'abandon de méthodes séculaires au profit de grandes monocultures qui mettent en péril cette filière d'excellence. Le territoire s'est saisi de cette question, mise en lien avec la promotion de modes de consommation vertueux (circuits de proximité, bio...) et du patrimoine gastronomique local. Cette dynamique a débouché sur le Projet Alimentaire Isle en Périgord, feuille de route inscrivant l'agriculture dans une filière d'ensemble, de la production à la consommation, en passant par la transformation, la sensibilisation et l'agritourisme, dont il convient à présent d'assurer la mise en œuvre.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

Le précédent contrat a défini 6 axes stratégiques :

- Axe 1** Redynamisation de la base économique et affirmation de la vocation économique du territoire
- Axe 2** Formation, Qualification & Recrutement sur le territoire
- Axe 3** Contribuer au développement d'une agriculture de proximité et des circuits alimentaires locaux
- Axe 4** Qualifier l'offre de vie ville campagne
- Axe 5** Mobilité et accessibilité du territoire
- Axe 6** Tourisme comme moteur de développement

L'ensemble de ces axes, des projets qui en relèvent, ont permis au territoire de préserver son économie locale et limiter le déclin démographique qui, en Dordogne, est par ailleurs plus marqué. Cette donnée revêtant une dimension plus structurelle que conjoncturelle, la stratégie mise en œuvre demeure tout à fait contemporaine :

- Le tourisme demeure un pilier de l'économie résidentielle et de la dynamique démographique. Ce secteur présente de nouveaux enjeux.
- Il en est de même s'agissant de l'artisanat et du commerce, le plus souvent fondés sur les savoir-faire et les productions locales ; plus généralement de l'offre de services et de la qualité de vie qu'offre le territoire. Le Projet Alimentaire Territorial a gagné en maturité et fixe de multiples orientations opérationnelles.
- Les enjeux présentés par la pyramide sociale du territoire appellent à la poursuite d'actions relevant des stratégies de formation professionnelle

Point singulier, l'axe 5, consacré au développement de la mobilité sur le territoire, a été le pilier du précédent contrat. En fixant un cadre opérationnel à la mise en œuvre du contrat d'axe ferroviaire, il a été le cadre des projets utiles au développement des infrastructures et services structurants de transport sur le territoire. Cet effort important mérite d'être poursuivi, ce qui ne saurait occulter la nécessité de considérer pleinement :

- La nécessité de poursuivre le développement d'alternatives à la voiture individuelle,
- Le besoin d'intermodalité et d'un maillage performant, en réponse aux besoins du quotidien.

La stratégie territoriale actuelle s'inscrit par conséquent dans la continuité de la précédente et vise des enjeux regroupés selon deux axes stratégiques, à savoir :

- Offrir un cadre de vie attractif et solidaire, dans l'objectif d'une cohésion sociale réussie,
- Développer l'économie de façon innovante, dans le respect d'une volonté de sobriété et d'une ambition de qualité environnementale, paysagère, partagée.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes (La stratégie du contrat)

En réponse à ces enjeux, deux axes stratégiques, déclinés en sous-axes ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

Axe 1 Rendre le cadre de vie toujours plus attractif et solidaire

La croissance démographique du territoire est portée par son attractivité. Mais elle masque le vieillissement accentué de sa population : ceci impose une exigence pour développer une diversité de services et d'équipements qui répondent aux attentes des habitants, aux « néos », ou encore aux touristes. Il s'agit de rendre le cadre de vie encore plus attractif en agissant sur le domaine de la santé, de l'habitat, de la culture, du sport, des loisirs ... ; en veillant à l'accessibilité de ces services à l'ensemble de la population, tant d'un point de vue fonctionnel, qu'économique et social.

L'économie du Pays, essentiellement résidentielle, doit être confortée, conduisant notamment à préserver et optimiser les effets positifs observés sur le Pays, la propension locale à consommer et exploiter davantage le potentiel touristique du territoire.

Sous axe 1.1 Conforter l'économie résidentielle

Le moteur de développement fondé sur l'économie résidentielle comprend les revenus des pensions de retraite, les dépenses touristiques et des pendulaires sur le territoire ; soit 63,1% des revenus captés, contre 58,1% en moyenne dans les Pays et PETR en France. Ce moteur peut-être porteur à court terme et favoriser la création d'emplois ; toutefois, il convient d'en compenser les effets pervers potentiels à moyen et long termes, tels que la précarisation des conditions de travail (notamment des emplois saisonniers), la hausse du coût de l'immobilier liée à la pression touristique ou la croissance des nuisances environnementales générée une sur-représentation de l'automobile dans les trajets domicile-travail. Les enjeux retenus sont ainsi :

- ***L'affirmation du potentiel touristique du territoire***

Le Pays de l'Isle en Périgord offre de multiples sites patrimoniaux « remarquables », ainsi que de multiples équipements de loisirs. En revanche, si les organismes de promotion touristique sont bien représentés, le développement touristique est entravé par une offre d'hébergements limitée et répartie de façon inégale sur le territoire. Le projet de territoire privilégie de ce fait :

- La requalification de patrimoines et le développement de l'offre culturelle et événementielle,
- La création de nouveaux hébergements,
- L'émergence de nouvelles activités ; et en particulier en lien avec l'opportunité que représente le maillage des infrastructures cyclables la vallée de l'Isle.

- ***L'amélioration du cadre de vie, en réponse aux attentes des nouveaux habitants***

La qualité du cadre de vie proposé est un des leviers pour agir de façon favorable sur la croissance démographique du territoire, et attirer de nouveaux habitants en :

- Requalifiant certains logements, notamment dans les centres-bourgs du territoire ; il est à noter que cette ambition contribue à la maîtrise de la consommation de l'espace.
- Développant de « nouvelles façons d'habiter » face aux enjeux d'insertion et intergénérationnels,
- Développant une offre adaptée aux besoins et contraintes des travailleurs saisonniers,
- Modernisant les structures utiles à l'affirmation du lien social sur le territoire,
- Développant les équipements et d'activités récréatives, répondant ainsi de façon efficiente au développement des pratiques sportives par les scolaires ainsi qu'aux loisirs

- ***La création de nouveaux services***

L'accessibilité des services est globalement d'un bon niveau sur le territoire du Pays, bien que contrastée ; certaines communes sont affectées par ces disparités, concentrant l'action sur :

- L'éducation et les services périscolaires et le développement des structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que la requalification de certaines écoles et cantines,
- L'inclusion numérique,
- La santé, en privilégiant la création de centres de santé, de maisons pluridisciplinaires et le développement de la télémédecine.

- ***Le développement vertueux des mobilités du quotidien***

La mise en œuvre du Contrat d'Axe Ferroviaire suppose à présent la réalisation d'actions qui permettent de développer l'intermodalité autour des haltes et gares et le développement d'un usage quotidien de l'ensemble des moyens de déplacement alternatifs au véhicule individuel. Le territoire privilégie ainsi les mobilités actives via la qualification et création de voies cyclables et piétonnes, l'intermodalité, la promotion d'une offre de transports en commun performante.

Sous axe 1.2 Préserver et optimiser la production et la consommation locales

Le système de consommation du territoire semble fonctionner de manière efficace grâce à la forte propension locale à consommer, et se montre plutôt résilient face à la crise COVID. Cette dynamique ne cesse de s'affirmer depuis les années 70, y compris durant les crises de 2008 et de 2011, ce qui constitue une grande originalité. Les orientations pour soutenir et préserver ce pilier sont :

- ***Rendre accessible une alimentation de qualité et de proximité, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire***

L'agriculture est l'un des moteurs essentiels du développement du territoire. Le territoire a pour objectif de promouvoir ses productions locales et de qualité, en améliorant leur accessibilité, notamment économique, et ainsi :

- Préserver, récupérer les terres agricoles et réussir l'installation des producteurs



- Adapter la production agricole et alimentaire pour répondre aux nouvelles demandes sociétales de « produits locaux de qualité »
- Rendre accessibles les produits locaux (logistique, distribution et commercialisation)
- Créer les sites et fermes répondant à des objectifs de pédagogie et de sensibilisation

- **Développer l'artisanat et le commerce**

Le territoire est marqué par un tissu économique fortement fragmenté ; les entreprises de très petite taille (PME et micro-entreprises) sont très fortement représentées. Ceci motive la mise en place d'une Action Collective de Proximité, qui favorisera la mise en réseau desdites entreprises ; mais également le renforcement du lien avec les acteurs du développement économique pour contribuer à la professionnalisation des pratiques, développer des expertises partagées, aider à la mise en commun de ressources, appréhender certaines problématiques (le recrutement par exemple) et participer à la modernisation des outils de production.

Les projets proposés s'inscrivent de façon cohérente avec les programmes « Petites Villes de Demain », « Cœur de Ville », et « Petit bourg de demain » pour accélérer la dynamisation des activités commerciales.

Axe 2 Développer l'économie du Pays de façon innovante et solidaire

Ce second pilier stratégique cible les filières « porteuses d'avenir », qui incarnent pleinement les valeurs du territoire : proximité, coopération et innovation. Il s'agit de renforcer le sens que tous les acteurs inscrivent derrière leur activité, avec la volonté commune de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, celle d'une transition écologique de plus en plus affirmée.

Sous axe 2.1 Restaurer et développer une économie exportatrice, au-delà du territoire Isle en Périgord

Le moteur de développement « productif concurrentiel » renvoie aux revenus des secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Ils produisent une valeur ajoutée exportable dans le marché concurrentiel et en contrepartie entrent des revenus qui permettent des salaires dans le territoire. Ces revenus sont faibles et représentent 9,3% des revenus captés par le Pays de l'Isle en Périgord, contre 16,8% en moyenne dans les territoires comparables (PETR et Pays de France). Les thématiques retenues pour infléchir et renverser cette tendance sont :

- **L'accompagnement du développement de nouvelles filières**

La structuration de nouvelles filières sur le territoire est un des leviers mobilisés au titre du contrat. Les secteurs clés sont la cosmétique, l'écoconstruction, le spectacle et le cinéma ainsi que, d'une façon générale, les secteurs de pointe. Ces filières renvoient à des acteurs implantés sur le territoire, impliqués de façon directe ou indirecte dans sa dynamisation et porteurs de perspectives.



- ***L'émergence de nouvelles formes de coopération***

L'adaptation du territoire aux grandes évolutions des modes de travail est un objectif. Ceci suppose d'intégrer pleinement les problématiques induites par la mise en réseau, de la façon la plus large possible, des acteurs du développement économique et des entrepreneurs. Participent également de cet effort la prise en compte des nouvelles habitudes pour favoriser l'échange, le partage d'expériences, par le souhait d'accompagner l'émergence de Fabriques de Territoire, et de lieux ad-hoc (tiers-lieux, ...) dans le cadre d'une offre lisible et globale.

- ***Le développement de nouvelles activités***

Les projets pris en compte mobilisent des emprises foncières existantes pour y exercer de nouvelles activités à vocation économique, reposent sur le recyclage d'espaces en friches, ou étendent de façon cohérente des zones d'activité existantes.

- ***La formation et la qualification professionnelle***

Le diagnostic sociologique du territoire interroge l'employabilité des actifs ; par ailleurs, le contexte de reprise économique post-crise sanitaire exacerbe les difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs. L'accent est mis sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières du Territoire, le développement des services d'insertion et d'aide au retour à l'emploi, ainsi que le soutien aux acteurs de la formation universitaire et professionnelle ; la poursuite des Campus Périgord et Campus des métiers, ainsi que le développement du Campus Connecté, sont visés.

Sous axe 2 2 L'innovation au service de la transition écologique du territoire

Le développement du territoire ne peut s'exonérer de l'objectif d'une transition écologique réussie :

- ***La qualité environnementale au service de l'identité du territoire***

La qualité des paysages et des milieux naturels du Pays de l'Isle en Périgord, à l'appui des orientations fixées au SCoT, est un marqueur du cadre de vie qu'il propose ; ceci renvoie à l'impératif d'en protéger les écosystèmes et de renforcer leur résilience aux changements climatiques en cours.

Les enjeux identifiés au titre du contrat concernent :

- La préservation des milieux naturels, en encourageant leur labellisation.
- La sauvegarde de la biodiversité en favorisant les projets qui découlent de la définition des Trames Vertes et Bleues et des Trames Noires des SCoT, PCAET, PLUi/PLU.
- La protection de la ressource en eau, en encourageant les actions appropriées



- ***De nouvelles pratiques***

Le second objectif clé concerne le développement de nouvelles pratiques, la promotion de nouvelles habitudes, en considérant trois thématiques :

- Les déchets, et en particulier le développement du réemploi et d'une économie circulaire,
- L'énergie ; et en particulier l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics pour laquelle une politique cadre, reposant sur une ingénierie technique et financière appropriée, est proposée.

L'intégration d'éléments paysagers aux composantes urbaines et péri-urbaines (agriculture urbaine, développement du fauchage tardif, ...).



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS
PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD 2023-2025
Projet d'annexe 2- Plan d'actions pluriannuel prévisionnel

Prévisionnel /
priorisation
des actions

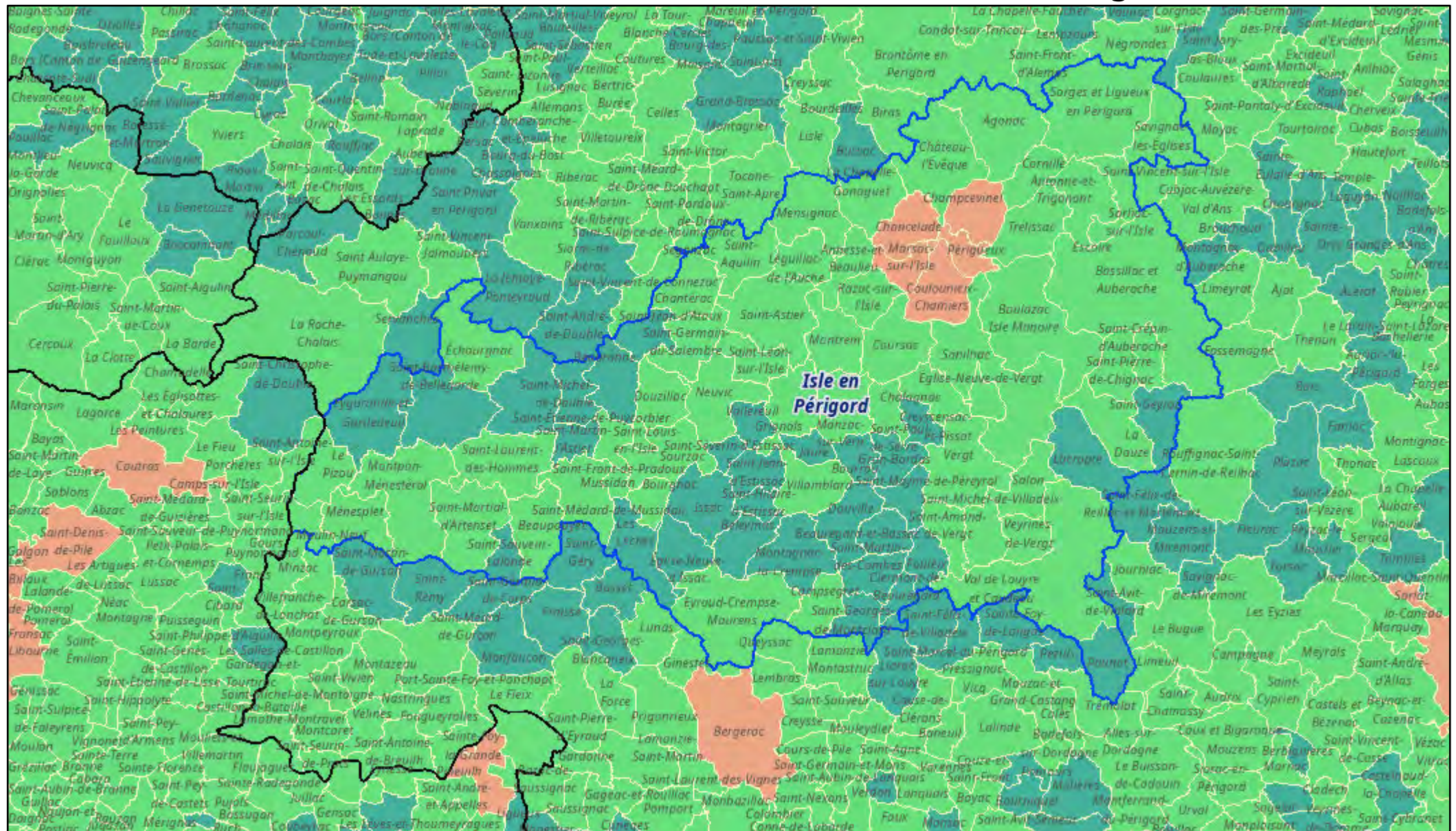


AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
AXE 1: Rendre le cadre de vie toujours plus attractif et solidaire	1.1.: Conforter l'économie résidentielle	Aménagement global de la base de loisirs de Neufont à Saint-Amand-de-Vergt	CA Le Grand Périgueux	Saint-Amand-de-Vergt	Mature	x	6 050 000,00 €	300 000 €	x			Camping: 100 000 €, aide en cours d'instruction. Base de loisirs: 2 fois 100 000€ sous réserve de la présentation de 2 tranches fonctionnelles d'au moins 0,5 M€ par tranche.	Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		Rénovation de l'abbatiale	Commune de Paunat	Paunat	Mature	x	780 195,00 €	117 029,00 €	x	x		15% plafonné à 400 000€/tranche annuelle	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Création d'un centre culturel, touristique et patrimonial dans l'ancienne église Notre-Dame de l'Assomption	Commune de Trélissac	Trélissac	Amorçage	x	1 490 000,00 €				x	Projet éligible sur la partie des travaux restauration "Monuments historiques" après validation par la DRAC. Subvention Région de 20% du coût des travaux plafonné à 400 000€ par tranche annuelle.	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire	Commune de Sanilhac	Sanilhac	Mature	x	2 300 000,00 €	200 000,00 €		x		20 % max. sous réserve d'instruction et de labellisation en tant que MSP Universitaire	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Création d'un centre de santé intercommunal	CC Isle Vern Salembre	Saint-Léon-sur-Isle	Mature	x	848 820 €	169 764,00 €		x		20% max. sous réserve d'instruction	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Maison de l'innovation citoyenne intergénérationnelle	Commune de Saint-Martial-d'Artenset	Saint-Martial-d'Artenset	Amorçage	x	355 200,00 €					Selon les conditions de lieux innovants de services au public	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Aménagement d'une voie douce entre la gare de Neuvic, la vélo route de la Vallée de l'Isle et le centre-ville	CC Isle Vern Salembre	Neuvic/Isle	Amorçage	x	2 665 371,00 €		x	x	x	Montant de l'aide à préciser dans le cadre du nouveau règlement d'intervention	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Plateforme mobilité	CC Isle et Crempse en Périgord	CC Isle et Crempse en Périgord	Amorçage	x	75 000,00 €		x	x	x	A intégrer dans la future préparation du Contrat Opérationnel de Mobilité	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Création de 6 logements sociaux et de logements adaptés aux attentes de seniors	Commune d'Eyraud-Crempse-Maurens	Eyraud-Crempse-Maurens	Mature	x	180 000,00 €	18 000,00 €	x			Eligible aux aides rénovation du patrimoine ancien à destination des bailleurs (Périgord Habitat), soit 10% de 180 000€ = 18 000€ d'aide, soit 3 000 €/logement. Sous réserve d'adoption du nouveau RI Habitat/logement	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Réhabilitation du presbytère en deux logements	Commune de Saint-Jean-d'Estissac	Saint-Jean-d'Estissac	Amorçage	x	400 000,00 €					Sous réserve d'adoption du nouveau RI Habitat-Logement	Transition énergétique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Maison de la reconstruction familiale	Commune de Saint-Martial-d'Artenset	Saint-Martial-d'Artenset	Amorçage	x	1 250 000,00 €			x		Sous réserve de conventionnement social et de l'adoption en 2023 du nouveau RI Habitat-Logement	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Réhabilitation thermique NPNRU à Coulounieix-Chamiers	Périgord Habitat	Coulounieix-Chamiers	Amorçage		7 452 870,00 €	AAP des petits collectifs		x	x	Sous réserve d'évolution du dispositif	Transition énergétique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Piscine communautaire à Montpon-Ménésterol	CC Isle Double Landais	Montpon-Ménésterol	Mature	x	4 260 109,93 €	1 000 000,00 €	x				Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Restructuration du stade Francis Rongieras en cité sportive à rayonnement régional	Commune de Périgueux	Périgueux	Mature		8 892 825,00 €	1 779 000,00 €	x			Projet CPER. Intervention sous condition d'usage avéré par les lycées à 20% du temps EPS	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Centre régional sportif multidisciplinaire	Commune de Boulazac Isle Manoire	Boulazac Isle Manoire	Amorçage	x	4 500 000,00 €		x	x		Sous condition d'usage avéré par les lycées à 20 % du temps EPS ou accueillir un club résidant évoluant au plus haut niveau et/ou des manifestations d'envergure nationales/internationales sur les disciplines olympiques.	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Rénovation des pôles sportifs de proximité : rénovation du gymnase Bertrand de Born	Commune de Périgueux	Périgueux	Mature		187 500,00 €	37 500,00 €	x			Sous condition d'usage avéré par les lycées à 20 % du temps EPS	Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Réhabilitation du Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord	Commune de Périgueux	Périgueux	Mature		1 066 000,00 €	213 200,00 €	x	x		20 % max. selon les conditions du RI Musées et CIAP	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Restructuration de la salle de musiques actuelle "Le Sans Réserve"	Commune de Périgueux	Périgueux	Mature		1 139 687,00 €	214 187,00 €	x			Sous réserve de l'instruction en cours	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Rénovation du Théâtre de l'Odyssée	Commune de Périgueux	Périgueux	Mature		419 457,00 €	83 891,00 €	x			20 % max.	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
	1.2. Préserver et optimiser la production et la consommation locales	Programme opérationnel du Projet Alimentaire Territoriale (PAT) du Pays Isle en Périgord	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Pays	Mature	x	603 000,00 €		x	x		Soutien en fonction de l'éligibilité des actions	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Boulazac, une alimentation durable dans les écoles	Commune de Boulazac Isle Manoire	Boulazac Isle Manoire	Mature	x	3 910 000,00 €		x	x		Projet inscrit au CPER	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Création d'une légumerie dans le restaurant scolaire	Commune de Champcevinel	Champcevinel	Mature		3 566 725 €					Aide sur la partie légumerie à condition d'une mutualisation avec d'autres communes	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Pérennisation et agrandissement des espaces test du Chambon à Marsac/Isle	CA Le Grand Périgueux	Marsac/Isle	Amorçage		440 700,00 €		x	x			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Ferme urbaine et reconstruction des serres municipales	Commune de Périgueux	Périgueux	Amorçage		1 279 166,00 €		x			Montant aide régionale en fonction de l'économie globale du projet	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Création d'une ferme agricole	Commune de Saint-Martial-d'Artenset	Saint-Martial-d'Artenset	Amorçage	x	90 000,00 €		x	x			Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Restructuration de la halle du Coderc	Commune de Périgueux	Périgueux	Amorçage		2 015 000,00 €		x	x	x	Montant d'aide en fonction du déficit d'opération	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Création d'un marché couvert	Commune de Mussidan	Mussidan	Amorçage	x	250 000,00 €	62 500,00 €	x			Montant d'aide précisé en fonction du déficit d'opération	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Création d'une halle paysanne	Commune de Saint-Michel-de-Villadeix	Saint-Michel-de-Villadeix	Amorçage	x	243 707,00 €	36 556,00 €	x			Montant d'aide en fonction du déficit d'opération	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Création d'un magasin de producteurs locaux	Commune de Savignac-les-Eglises	Savignac-les-Eglises	Mature	x	351 100,00 €	52 665,00 €	x			Demande d'aide déposée, dossier en cours d'instruction	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Rénovation du multiple rural	Commune de Grun-Bordas	Grün-Bordas	Mature	x	153 014,40 €	22 952,00 €	x			Selon conditions du dispositif territorial "Services de proximité"	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Création d'un pôle de la vannerie et métiers d'art	Commune de Lacropte	Lacropte	Amorçage	x	490 485,00 €		x			Accompagnement régional en fonction des précisions sur les activités et fonctionnement du lieu	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Mise en place d'une action collective de proximité (ACP)	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Pays	Amorçage	x			x			En cours, montant Région en fonction du programme d'actions issu du diagnostic stratégique en cours.	Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
		Aides aux commerces du centre-ville	Commune de Périgueux	Périgueux et Coulounieix-Chamiers	Mature		868 000,00 €	60 000,00 €	x				Revitalisation centres bourgs	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
AXE 2: Développer l'économie du Pays de façon innovante et solidaire	2.1.: Restaurer et développer une économie exportatrice, au-delà du territoire du Pays	Pôle numérique Digital Valley: fonctionnement	CA Le Grand Périgueux	Périgueux	Amorçage		2 231 000,00 €		x	x		Aide à l'amorçage. Montant défini en fonction du modèle économique et du plan de financement.	Numérique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
		SÎLOT, pôle de l'ESS et des cultures urbaines. Création de passerelles	CA Le Grand Périgueux	Coulounieix-Chamiers	Mature		2 858 000,00 €	293 000,00 €		x	x	Aide régionale de 967 000 € déjà engagée en 2019 pour les travaux de création du site. Aide complémentaire de 293 000 demandée pour réalisation passerelle-Inscrit au CPER	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
		Reconversion économique Marbot Bata à Neuvic/Isle	CC Isle Verne Salembre	Neuvic/Isle	Amorçage	x	1 062 000,00 €		x	x		Aide en fonction de l'éligibilité des activités implantées dans la friche Possibilité aide pour étude préalable à 50%	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Expérimentation du dispositif "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée"	Commune de Coulounieix-Chamiers	Coulounieix-Chamiers	Amorçage		81 277,88 €		x			Montant et modalités de l'aide à définir en fonction de l'avancement du projet	Emploi - Formation	Ambition 1 : Engagement citoyen
		Développement du tiers-lieu "La Buissonnière" à Sorges-et-Ligieux-en-Périgord	Commune de Sorges-et-Ligieux	Sorges-et-Ligieux en Périgord	Amorçage	x	503 983,00 €		x			Sous réserve de sélection à l'AMI Tiers-lieux	ESS	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
	2.2.: L'innovation au service de la transition écologique du territoire	Création d'une recyclerie	CC Isle Vern Salembre/Association Ricochets	Neuvic/Isle	Amorçage	x	770 000,00 €		x			Etude préalable en cours. Projet immobilier et portage à préciser	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
		Programme "Ensemble plantons 10 900 arbres"	Commune Boulazac Isle Manoire	Boulazac Isle Manoire	Mature	x	600 000,00 €	AAP Nature et Transitions	x			Candidature à l' AAP Nature et Transitions édition 2023, sous réserve de prise en compte des recommandations de la candidature 2022	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		Plan de végétalisation "1 jour, 1 arbre", phase 2	Commune de Périgueux	Périgueux	Mature		2 070 000,00 €	AAP Nature et Transitions	x			Potentiellement éligible à l'AAP Nature et Transitions. A approfondir sur la continuité écologique.	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		REUSE - Réutilisation des eaux usées traitées-Projet Trélassac et arrosage du stade de foot	CA Le Grand Périgueux	Trélassac	Amorçage	x	1 240 000,00 €	AAP REUSE	x			AAP REUSE ouvert en 2023. IMPORTANT : Avant de s'engager dans la REUS il faut que la collectivité soit engagée dans d'autres actions d'économie d'eau.	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
		REUSE - Réutilisation des eaux usées traitées-Projet Saltgourde et arrosage du stade du golf- Marsac/Isle	CA Le Grand Périgueux	Marsac/Isle	Amorçage	x	1 545 000,00 €	AAP REUSE	x			AAP REUSE ouvert en 2023. IMPORTANT : Avant de s'engager dans la REUS il faut que la collectivité soit engagée dans d'autres actions d'économie d'eau.	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
		Restauration du Coupe-Gorge à Coursac	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle	Coursac	Mature	x	21 100,00 €	4 220,00 €	x			Eligible au RI EAU. 20 % pour les travaux car intégrés à PPG du SMBI et portant sur le sous bassin versant.	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
		Programme hydromorphologique du Manoire- Boulazac Isle Manoire	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle	Boulazac Isle Manoire	Mature	x	94 000,00 €	18 800,00 €	x			Eligible au RI Eau, 20 % pour étude et 20 % pour travaux. Les travaux en régie ne sont pas éligibles à l'ide régionale	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
		Travaux de restauration du schéma des berges, échelle du Vern dans la commune de Vergt	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle	Vergt	Mature	x	644 400,00 €	123 000,00 €	x			Eligible au RI Eau, 20 % pour étude et 20 % pour travaux (hors travaux en régie). Sous réserve que le projet concerne tout le bassin versant du Vern	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
Ingénierie du contrat :	Chef de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Pays	Mature		75 000 €	37 500 €	x	x	x	12 500 € max /an pour 0,5 ETP. Dépenses plafonnées à 25 000 €			
	Chargé de mission thématique Commerce-artisanat	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Pays	Mature		150 000 €	75 000 €	x	x	x	25 000 max/an pour 1 ETP. Dépenses plafonnées à 50 000 €			
	Chargé de mission thématique "Projet Alimentaire Territorial"	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Pays	Mature		150 000 €	75 000 €	x	x	x	25 000 max/an pour 1 ETP. Dépenses plafonnées à 50 000 €.			
	Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Pays	Mature		120 000 €	30 000 €	x	x	x	Max. 25% pour 1 ETP/an. Dépenses plafonnées à 40 000 €.			

Annexe 3- Grille de densité communale de l'Isle en Périgord



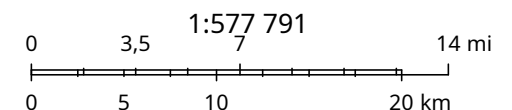
09/09/2022 10:59:28

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- très peu dense
- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

Limite de commune

Territoires de contractualisation 2023 - 2025



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA